



DEPARTEMENT DE L'INDRE
MAIRIE DE POMMIERS



ANNEE 2024

N° 2

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 30 MARS 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le 30 mars, à 9 heures 30,

Le Conseil Municipal de la commune de POMMIERS dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur GOURINAT Alain, Maire**.

Nombre de conseillers en exercice : 10

Nombre de conseillers présents : 06

Nombre de conseillers votants : 06

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 mars 2024.

Sont présents :

Mmes CHAMBLANC Anick, MINEAU Bernadette. MM. DEFAIT Dominique, DUMONT Pierre, GOURINAT Alain, TISSIER Dominique.

Absents excusés : Mme BAUDAT Isabelle, MM. GABILLAUD Jean-Claude, WATRINET Laurent.

Absente : Mme MERLIN Marie.

Secrétaire de séance : Mme MINEAU Bernadette désignée à l'unanimité.

Le procès-verbal de la dernière réunion du Conseil Municipal en date du 3 février 2024 n'apporte aucun commentaire et est adopté à l'unanimité.

Comptes de gestion – comptes administratifs (commune, assainissement, lotissement) 2023.

Compte administratif budget général fait apparaître un excédent de fonctionnement de **487371.87 euros** et un déficit d'investissement de **8437.77 euros**, adopté à l'unanimité.

Compte administratif budget assainissement dégage un excédent d'exploitation de **9133.53 euros** et un déficit d'investissement de **494904.71 euros**, adopté à l'unanimité.

Compte administratif budget lotissement, sans mouvement, adopté à l'unanimité.

Les comptes de gestion sont le reflet exact des comptes administratifs et sont adoptés à l'unanimité.

Budget primitif 2024 : commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2024 de la commune qui **s'équilibre en recettes et en dépenses de fonctionnement à 544372.86 € et en recettes et en dépenses d'investissement à 680831.34 €.**

Budget primitif 2024 : service assainissement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2024 du service assainissement qui **s'équilibre en recettes et en dépenses d'exploitation à 17876.92 € et 271941.21 € en investissement.**

Budget primitif 2024 : service lotissement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2024 du service lotissement qui **s'équilibre en recettes et en dépenses d'exploitation à 193366.77 € et 186892.11 € en investissement.**

ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2023.

M. le maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr). Le RPQS doit contenir, à minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement. Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

- ✓ **ADOPTE** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif ;
- ✓ **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération ;

- ✓ **DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr;
- ✓ **DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

Fonds Solidarité Logement et Fonds d'Aide aux Jeunes en difficultés.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de participer aux deux dispositifs mis en place et gérés par le Département à hauteur de :

- un financement sur la base de 0.70 € par jeunes de 18 à 25 ans identifiés sur notre territoire est approuvé soit **7.00 euros**.
- un financement sur la base de 1.66 € par résidence principale est approuvé soit **186.99 euros**.

Equipement chauffage de l'appartement lié au multiservices. Après présentation de deux devis, le Conseil retient celui d'un poêle à granulés, ainsi que les travaux de gainage et adaptation de la cheminée pour un montant de 5073.00 euros H.T. auprès de la société SOLIRIS.

Aménagement aire de jeux des enfants. Le Conseil, à l'unanimité, décide l'acquisition d'une tyrolienne bois pour un coût de 5600.00 euros H.T.

Informations diverses. M. le Maire fait part au Conseil d'une décision relayée par la Préfecture concernant les épaves. **Un recensement des épaves et dépôts sauvages qu'ils soient sur le domaine public ou privé va être effectué d'ici l'été** et il sera demandé à tous les propriétaires (domaine privé) de bien vouloir se conformer à la loi et procéder à l'enlèvement avant la fin de l'année. Après quoi, les services préfectoraux à l'appui des collectivités feront le nécessaire en verbalisant et facturant le service. Pour éviter d'en arriver à cette extrémité, le bon sens de chacun doit prévaloir pour la préservation de notre environnement et le respect de tous.

Rappel : Au terme de la loi, un véhicule non immatriculé ou plus en état de fonctionnement, non assuré, est considéré comme une épave, c'est un dépôt sauvage, où qu'il se situe.

Ecole RPI. Les Maires des communes constituant notre Rassemblement Pédagogique Intercommunal ont été avisés par le Directeur Académique de la suppression d'une classe (retrait d'emploi suivant les termes employés) sur l'école d'Orsennes.

Licence IV. M. le Maire fait part de la signature de l'acte d'achat de la licence IV mercredi 27 mars.

Vente maison Frûlon. La signature de l'acte de vente est fixée au 19 avril.

Multiservices. Les travaux se déroulent comme prévu.

Travaux allée du cimetière. Les travaux réalisés par l'entreprise Collas sont terminés, les caniveaux mis en place et les gaines pour la fibre et l'électricité sont passés jusqu'à la maison de M. Kevin Tissier où un candélabre sera installé.

Manifestations à venir

14 avril

Repas de l'Amicale des Classes à la salle J. DUMONT

9 Juin

Concours de pétanque de Familles Rurales

15 Juin

Déplacement en car organisé par l'US POMMIERS à la « Ferme Théâtre » de Bellevue Villentrois, spectacle la Fine Equipe, départ à 17H Place de l'église. Tarif 65€ comprenant le transport + le diner + le spectacle. Inscriptions au plus tôt au 06 44 89 92 27.

22 juin

Fête de la musique, organisé par la municipalité en collaboration avec les associations.

28 juin

Repas partagé organisé par Pommiers Loisirs Culture (PLC)

5 juillet

Parenthèse Musique. Concert en l'église organisé par la municipalité et la Communauté de Communes (CDC).

13 juillet

Méchoui de Familles Rurales à la salle J. DUMONT

08 septembre

Barbecue de l'Amicale des Classes salle J. DUMONT.

15 septembre

Brocante, organisé par Familles Rurales.

21/22 septembre

Exposition d'arts, organisé par PLC à la salle J. DUMONT.

Et sur notre commune, voir verso



Une grange non occupée et vétuste située 19 Foy est devenue au fil de ces deux dernières années "**La Grange bleu ciel**", un espace de ressourcement, de bien-être et de partage.

Différentes activités seront proposées, "voyages sonores", "le bienfait des couleurs et des parfums" (séances d'1h30), des journées à thème : "Le langage des couleurs", l'Art d'Être Soi"... Différents intervenants viendront enrichir ces propositions.

Une parenthèse de 3 jours "La Joie d'Être Soi" est programmée du 20 juin 15h au 23 juin 15h.

Pour plus d'information contacter Françoise Lamarre-Hauters, francoise.hauters@orange.fr, 06.08.03.45.53

Ces activités s'adressent à toute personne qui sent l'appel de la découverte et l'envie de vivre des moments précieux de détente, de reconnexion à soi et de partage.